

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 20 septembre 2018 à 12 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Élane Brière, Gabrielle Brisebois formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

18-09-574

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

18-09-575

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

18-09-576

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT 155-10 POUR MODIFIER L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 155 RELATIVEMENT AUX DISPOSITIONS PÉNALES ET FRAIS DE RETARD CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance du conseil, du règlement numéro 155-10, lequel règlement vise à modifier l'article 13 du règlement numéro 155 relativement aux dispositions pénales et frais de retard concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

18-09-577

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).